DE LA

CHARENTE_MARITIME

VILLE DE ROYAN

OBJET:

Administration générale -Equipement en matériel et mobilier. - Marché. -

66083



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MAI 1966 à 21 H.

Le trente et un mai mil neuf cent soixante six, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël de LIPKOVSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le 26 MAI 1966.

Etaient présents; NM. Jean-Noël de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. LANUSSE, BUJARD, COLLE, BOUCHET NAULIN, BETOUS, POUGET, VULTAGGIO, BROTREAU, Mme BIDEAU, MM. OSQUIGUIL, REIX, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, PECHEVIS, NARTEAU,

Représentés : M. DOMECQ par M.MATRAS M. MOUCHOT par M.TETARD .

Président : M. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire

Secrétaire : M. le Dr. BETOUS

JANO333

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. le Dr. BETOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A la suite de l'installation des services techniques municipaux au 3ème étage de l'Hôtel de Ville d'une part, de la réorganisation des services sociaux d'autre part, il est nécessaire d'envisager l'acquisition de matériel et de mobilier de bureau pour compléter l'équipement des bureaux.

M. SAUVAGE, domicilié à ROYAN, 59, rue Gambetta, qui a déjà fourni la presque totalité du mobilier de bureau s'engage à consentir une remise de 10 % sur le prix catalogue du mobilier de bureau.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 23 Mai 1966.

DECIDE :

of the most and agreed to the second and the first are followed.

en en la grande de la company de la company

years was all the fact to

- d'autoriser M. le Député-Maire à signer un marché de gré à gré limité à 30 000 F avec M. SAUVAGE, domicilié à ROYAN, 59, avenue Gambetta pour la fourniture de matériel et mobilier de bureau.
- que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget de 1966 chapitres 900 et 934.

Pait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre, MM. les Nembres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,

Tanger Topics





REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE ROYAN

- 17 -

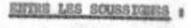
TÉLÉPHONE : 05.31.04

PG/MTR Comptabilità

MARS DE BEILD

CONNECTED

MARCHS DE GRÉ A GRÉ



Monsieur Jean-Moël de LIPEOWSEI, Député-Maire de la Ville de ROYAN, Officier de la Légion d'Honneur, agissant on cotte qualité et autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 31 mai 1966

d'une part,

BT.

Monsieur SAUVAGE G." Bureau & Accessoires ", domicilié 59, rue Gambetta & ECYAN,

d'autre part,

IL A RTE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT:

ARTICLE ler - Honsieur SAUVAGE précité, e'engage à fournir suivant la demande qui lui sera faite par la Ville de ROYAN, le matériel et le mobilier de bureau mécessaires pour compléter l'équipment des services municipaux .

ADETCLE 2 - Monsieur SAUVAGE s'engage à consentir une remise de dist pour cent (10 %) sur le prix catalogué dudit matériel.

ARTICLE 3 - MONTANT DU MARCHE -

Le montant du prépent marché est limité à la somme de 30,000 F (trente mille francs) , mais ne constitue pas pour la ville l'obligation de commande jusqu'à cette somme .

ARTICLE 4 - LIVRAISON -

La livraison de ce maéériel sera effectué franço de port et d'emballage à l'adresse 🕈 MAIRIE DE ROYAH =

ARTICLE 5 - CORDITIONS DR PAINSWIT

Le paiement sera effectué au comptant sur présentation d'un minoire en triple exemplaire .

ARTICLE 6 .. M. SAUVAGE G. affirme, sous peine de résiliation de plein droit du présent marché ou de sa mise en rêgie à ses torts exclusifs, qu'il ne tombe pas sous le comp de l'interdiction de l'article 50 de la Loi du la avril 1952 .

ARTICLE 7 - Le présent marché est exempt des formalités d'enregistroment conformément au décret 54 -318 du 30 décembre 1954, publié au Journal Officiel du ler janvier 1955 .

MAIRIE DE ROYAH, le 14 JUIN 1966

Lo Pourmisseur,

G. SAUVAGE

Le Premier Adjoint,

mice HATRAS .

Pr le Député-Haire

APPROUVÉ POCHEFORT-s/MER, le 30 JUIN 1966